



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE SOUMIS À LA TVA EN VIGUEUR DE 8.5%

TRANSACTION

(Notre rémunération est due le jour de la signature de l'acte authentique de vente)

☐ VENTES DE BIENS IMMOBILIERS : MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS A BÂTIR ET ENTREPRISES :

- Jusqu'à 100.000 € : 9 % TTC
- De 100.001 € à 400.000 € : 7 % TTC
- Plus de 400.001 € : 6 % TTC

- Biens en France métropolitaine : 9 % TTC (Prix net vendeur)
- Fonds de commerce / Droit au bail : 15 % HT (Prix net vendeur)

☐ VENTES DE BIENS IMMOBILIERS : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA):

Selon la convention commerciale avec le promoteur

LOCATION

☐ HABITATION (BIENS VIDES OU MEUBLÉS) (Soumis à la loi ALUR) :

HONORAIRES CHARGE PRENEUR	HONORAIRES CHARGE BAILLEUR
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail 8 Euros/m2	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail 8 Euros/m2
Réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 Euros/m2	Réalisation de l'état des lieux d'entrée 3 Euros/m2

☐ COMMERCIAL, PROFESSIONNEL, LIBÉRAL ET ENTREPRISE :

- 3 mois de loyer TTC HC à charge du PRENEUR (Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail et Réalisation de l'état des lieux d'entrée)
- 1 mois de loyer TTC HC (Rédaction du bail uniquement)

ESTIMATION DE VALEUR VENALE

Rédaction des attestations de valeurs vénales de ventes et locatives :

Si l'estimation conduit à un mandat de vente : **GRATUIT**

Si l'estimation n'est pas suivie d'un mandat de vente : **220 Euros TTC**

Mise à jour au 1er Décembre 2023